

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** Goldstripper 100, make-up salt with KCN

Goldstripper 100, Ansatzsalz mit KCN

· **Code du produit:** 86944720

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Non approuvé pour les consommateurs privés.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Matériel aide galvanique

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

Heimerle + Meule GmbH
Dennigstrasse 16
D-75179 Pforzheim

Telefon +49 (0) 7231 940-0
Telefax +49 (0) 7231 940-2199
www.heimerle-meule.com

· **Service chargé des renseignements:**

Abteilung BASU - Bau/Arbeitssicherheit/Umwelt
Département BASU - Construction / Sécurité au travail / Environnement
sds@heimerle-meule.com

IATA - 24h Emergency Contact -
IATA - Contact d'urgence 24h -
(Numéro d'urgence des marchandises dangereuses)
+49 172 739 6970

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

FRANCE
Centre Anti-Poisons Hôpitaux Universitaires
de Strasbourg
BP 426
67091 Strasbourg Cedex
+33 (3) 883 737 37

BELGIEN
Centre Antipoisons
(+32) 070 245 245

BELGIEN, LUXEMBURG in Deutsch
Vergiftungs-Informationen-Zentrale Freiburg, +49 (0)761 19240 (24 h)

Nom du produit: Goldstripper 100, make-up salt with KCN
Goldstripper 100, Ansatzsalz mit KCN

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 2 H300 Mortel en cas d'ingestion.
Acute Tox. 1 H310 Mortel par contact cutané.
Acute Tox. 1 H330 Mortel par inhalation.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour la glande thyroïde à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS06



GHS08



GHS09

- Mention d'avertissement *Danger*
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
cyanure de potassium
3-nitrobenzènesulfonate de sodium
sulfate de dithallium

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: Goldstripper 100, make-up salt with KCN
Goldstripper 100, Ansatzsalz mit KCN

(suite de la page 2)

· **Mentions de danger**

- H300+H310+H330 Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H372 Risque avéré d'effets graves pour la glande thyroïde à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P330 Rincer la bouche.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

· **Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**

· **Pictogrammes de danger**



GHS06

GHS08

GHS09

· **Mention d'avertissement Danger**

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

- cyanure de potassium
 3-nitrobenzènesulfonate de sodium
 sulfate de dithallium

· **Mentions de danger**

- H300+H310+H330 Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H372 Risque avéré d'effets graves pour la glande thyroïde à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Conseils de prudence**

- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P330 Rincer la bouche.
 P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
 · **vPvB:** Non applicable.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020

Numéro de version 7

Révision: _____ 29.10.2020

Nom du produit: Goldstripper 100, make-up salt with KCN
Goldstripper 100, Ansatzsalz mit KCN




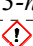





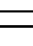
(suite de la page 3)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 151-50-8 EINECS: 205-792-3 Numéro index: 006-007-00-5 RTECS: TS 8760000 Reg.nr.: 01-2119486407-29-xxxx	cyanure de potassium -----  Acute Tox. 1, H300; Acute Tox. 1, H310; Acute Tox. 1, H330  STOT RE 1, H372  Met. Corr. 1, H290  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	50–100%
CAS: 127-68-4 EINECS: 204-857-3 Numéro index: 609-048-00-2	3-nitrobenzènesulfonate de sodium -----  Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	≥10–≤50%
CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Numéro index: 011-005-00-2 Reg.nr.: 01-2119485498-19	carbonate de sodium -----  Eye Irrit. 2, H319	≥2,5–≤7%
CAS: 7446-18-6 EINECS: 231-201-3 Numéro index: 081-003-00-4	sulfate de dithallium -----  Acute Tox. 2, H300  STOT RE 1, H372  Aquatic Chronic 2, H411  Skin Irrit. 2, H315	<0,25%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

En cas d'accident ou de malaise, consultez immédiatement un médecin

· Après inhalation:

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cyanose

Empoisonnement cyanure

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020

Numéro de version 7

Révision: _____ 29.10.2020

Nom du produit: *Goldstripper 100, make-up salt with KCN*
Goldstripper 100, Ansatzsalz mit KCN

(suite de la page 4)

- **Indications destinées au médecin:** *Empoisonnement cyanure*
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Poudre d'extinction
Poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
Dioxyde de carbone
Jet d'eau à grand débit



Eau

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** *Cyanure d'hydrogène (HCN)*
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** *Porter un vêtement de protection totale.*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éviter la formation de poussière.
Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
Ne transvaser et ne manipuler le produit qu'en système fermé.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Rassembler mécaniquement prendre et dans un récipient approprié
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Bien dépoussiérer.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020

Numéro de version 7

Révision: _____ 29.10.2020

Nom du produit: Goldstripper 100, make-up salt with KCN
Goldstripper 100, Ansatzsalz mit KCN

(suite de la page 5)

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas nettoyer à sec les objets et les sols recouverts de poussière mais les laver à fond à grande eau.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Respecter les prescriptions légales pour le stockage.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec les aliments.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.



Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

· **Classe de stockage:** 6.1 B

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 151-50-8 cyanure de potassium

VLEP (France)

Valeur momentanée: 5 mg/m³

Valeur à long terme: 1 mg/m³

en CN; Risque de pénétration percutanée

IOELV (Union Européenne)

Valeur momentanée: 5 mg/m³

Valeur à long terme: 1 mg/m³

Skin; as cyanide

AGW (Allemagne)

Valeur à long terme: 1 E mg/m³

5(II);EU, H, Y

CAS: 7446-18-6 sulfate de dithallium

MAK (Allemagne)

vgl. Abschn. IIb

· **Informations relatives à la réglementation**

VLEP (France): ED 1487 12.2019

IOELV (Union Européenne): (EU) 2019/1831

AGW (Allemagne): TRGS 900

MAK (Allemagne): MAK- und BAT-Liste

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020

Numéro de version 7

Révision: _____ 29.10.2020

Nom du produit: Goldstripper 100, make-up salt with KCN
Goldstripper 100, Ansatzsalz mit KCN

(suite de la page 6)

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Conserver à part les vêtements de protection.
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 Éviter tout contact avec les yeux.
 Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 Selon la directive CE 89/686/CEE

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 Attention: Les appareils de filtrage / les filtres ne protègent que pendant une courte durée. Ils ne doivent être utilisés qu'exceptionnellement pour combattre les fuites et l'incendie, lorsque de petites quantités de (matière) ont été libérées.
 selon la norme EN 14387
 selon la norme EN 143

· **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: Filtre combiné B-P2**

· **Protection des mains:**



Gants de protection

selon la norme EN 374

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Sensibilisation possible par les composants dans les matériaux des gants.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Avant de travailler avec des gants, il est conseillé d'appliquer des produits de protection de la peau contenant du tannin afin d'éviter un ramollissement de la peau causé par la transpiration.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc chloroprène

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,65$ mm

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,65$ mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 3).

Valeur pour la perméabilité: $\text{taux} \leq 3$

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en cuir

Gants en tissu épais

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020

Numéro de version 7

Révision: _____ 29.10.2020

Nom du produit: Goldstripper 100, make-up salt with KCN
Goldstripper 100, Ansatzsalz mit KCN

(suite de la page 7)

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

selon la norme EN 166

· **Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs**

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales.**· **Aspect:**

· Forme:	Poudre
· Couleur:	Jaune clair
· Odeur:	Après l'amande amère
· Seuil olfactif:	Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non applicable.· **Changement d'état**

· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.

· **Point d'éclair** Non applicable.· **Inflammabilité (solide, gaz):** Non déterminé.· **Température de décomposition:** Non déterminé.· **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.· **Limites d'explosion:**

· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.

· **Pression de vapeur:** Non applicable.· **Densité:** Non déterminée.· **Densité relative.** Non déterminé.· **Densité de vapeur:** Non applicable.· **Vitesse d'évaporation.** Non applicable.· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Soluble

· **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.· **Viscosité:**

· Dynamique:	Non applicable.
· Cinématique:	Non applicable.

· **Teneur en solvants:**

· Teneur en substances solides:	100,0 %
--	---------

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020

Numéro de version 7

Révision: _____ 29.10.2020

Nom du produit: Goldstripper 100, make-up salt with KCN
Goldstripper 100, Ansatzsalz mit KCN

(suite de la page 8)

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
 Un contact avec les acides provoque la libération de gaz très toxiques.
 Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Les acides
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Acide cyanhydrique (ou acide prussique)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
 Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	7,49–7,5 mg/kg
Dermique	LD50	7,5 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	0,0075 mg/l

CAS: 151-50-8 cyanure de potassium

Oral	LD50	5 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	5 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,005 mg/l (ATE)

CAS: 127-68-4 3-nitrobenzènesulfonate de sodium

Oral	LD50	11.000 mg/kg (Ratte)
------	------	----------------------

CAS: 497-19-8 carbonate de sodium

Oral	LD50	4.000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

CAS: 7446-18-6 sulfate de dithallium

Oral	LD50	16 mg/kg (Ratte)
------	------	------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
 Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020

Numéro de version 7

Révision: _____ 29.10.2020

Nom du produit: Goldstripper 100, make-up salt with KCN
Goldstripper 100, Ansatzsalz mit KCN

(suite de la page 9)

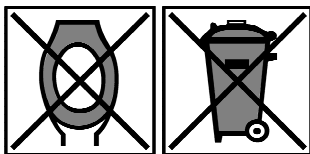
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque avéré d'effets graves pour la glande thyroïde à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
-
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB** Non applicable.
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Pour le recyclage, s'adresser au producteur.

- **Code déchet:**
L'attribution des codes de déchets / déchets appellations EWC est fait selon l'industrie et des processus spécifiques
- **Catalogue européen des déchets**
Il n'y a pas des conventions uniques pour la gestion des déchets des produits chimiques dans des états membres de l'union européenne. Généralement l'ordure des produits chimiques sont considérés comme déchets spéciales.

La collecte et traitement des ordures est réglementée dans des états membres de l'union européenne par des lois conformes. Nous vous demandons de contacter d'autorité compétente responsable ou d'entreprise d'élimination des déchets

11 00 00	DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX
----------	--

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020

Numéro de version 7

Révision: _____ 29.10.2020

Nom du produit: Goldstripper 100, make-up salt with KCN
Goldstripper 100, Ansatzsalz mit KCN

(suite de la page 10)

11 01 00	déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et autres matériaux (par exemple, procédés de galvanisation, de revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodi
11 01 98*	autres déchets contenant des substances dangereuses
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP6	Toxicité aiguë
HP12	Dégagement d'un gaz à toxicité aiguë
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages contenant la pollution nuisible ou des restes produits pollués doivent être tenus comme le produit.

Les emballages qui sont libérés des restes produits doivent être amenés à la exploitation; seulement dans le cas où un système collectif correspondant n'existe pas, ils peuvent être gérés comme des ordures.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA

UN1588

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR

UN1588 CYANURES INORGANQUES, SOLIDES, N.S.A. (CYANURE DE POTASSIUM), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· IMDG

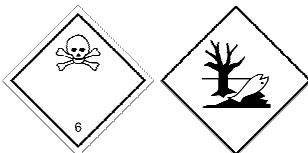
CYANIDES, INORGANIC, SOLID, N.O.S. (POTASSIUM CYANIDE, dithallium sulphate), MARINE POLLUTANT

· IATA

CYANIDES, INORGANIC, SOLID, N.O.S. (POTASSIUM CYANIDE)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG



· Classe

6.1 Matières toxiques.

· Étiquette

6.1

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020

Numéro de version 7

Révision: _____ 29.10.2020

Nom du produit: Goldstripper 100, make-up salt with KCN
Goldstripper 100, Ansatzsalz mit KCN

(suite de la page 11)

· IATA



· **Class** 6.1 Matières toxiques.
· **Label** 6.1

· **14.4 Groupe d'emballage**
· **ADR, IMDG, IATA** I

· **14.5 Dangers pour l'environnement:** Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : cyanure de potassium
· **Marine Pollutant:** Oui
· **Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières toxiques.
· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 66
· **No EMS:** F-A,S-A
· **Segregation groups** Cyanides
· **Stowage Category** A
· **Segregation Code** SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**
· **Quantités limitées (LQ)** 0
· **Quantités exceptées (EQ)** Code: E5
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 1 g
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 300 g
· **Catégorie de transport** 1
· **Code de restriction en tunnels** C/E

· **IMDG**
· **Limited quantities (LQ)** 0
· **Excepted quantities (EQ)** Code: E5
Maximum net quantity per inner packaging: 1 g
Maximum net quantity per outer packaging: 300 g

· **IATA**
· **Remarques:** Contact d'urgence 24h -
(Numéro d'urgence des marchandises dangereuses)

+49 172 739 6970

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020

Numéro de version 7

Révision: _____ 29.10.2020

Nom du produit: Goldstripper 100, make-up salt with KCN
Goldstripper 100, Ansatzsalz mit KCN

(suite de la page 12)

· "Règlement type" de l'ONU: *UN 1588 CYANURES INORGANIQUES, SOLIDES, N.S.A. (CYANURE DE POTASSIUM), 6.1, I, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

DIRECTIVE 98/24/CE DU CONSEIL du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE)

DIRECTIVE 2012/18/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, modifiant puis abrogeant la directive 96/82/CE du Conseil

· TSCA (Toxic Substance Control Act)

Tous les composants sont compris.

· GADSL - Global Automotive Declarable Substance List

Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2012/18/UE

· *Substances dangereuses désignées - ANNEXE I* Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO

H1 TOXICITÉ AIGUË

E1 Danger pour l'environnement aquatique

· *Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5 t*

· *Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 20 t*

· Règlement (CE) N° 649/2012

CAS: 7446-18-6	sulfate de dithallium	<0,25%
----------------	-----------------------	--------

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Directives techniques air:

Classe	Part en %
I	0,2

· Classe de pollution des eaux: .

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction -

· 15.2 **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Raisons pour le changement

S'il s'avère nécessaire, ces fichiers de données de sécurité seront révisés, et mis en conformité selon la réglementation en vigueur.

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020

Numéro de version 7

Révision: _____ 29.10.2020

Nom du produit: Goldstripper 100, make-up salt with KCN
Goldstripper 100, Ansatzsalz mit KCN

(suite de la page 13)

La version actuelle est mise à votre disposition sur internet sous l'adress www.heimerle-meule.com

· **Phrases importantes**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:**

Abteilung BASU - Bau/Arbeitssicherheit/Umwelt

Département BASU - Construction / Sécurité au travail / Environnement

sds@heimerle-meule.com

· **Contact:**

Herr Thomas Knuth

Knuth@heimerle-meule.com

sds@heimerle-meule.com

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

AwSV: Ordonnance sur les installations de traitement des substances polluantes dans l'eau (réglementation allemande).

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses (réglementation allemande)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 1

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**